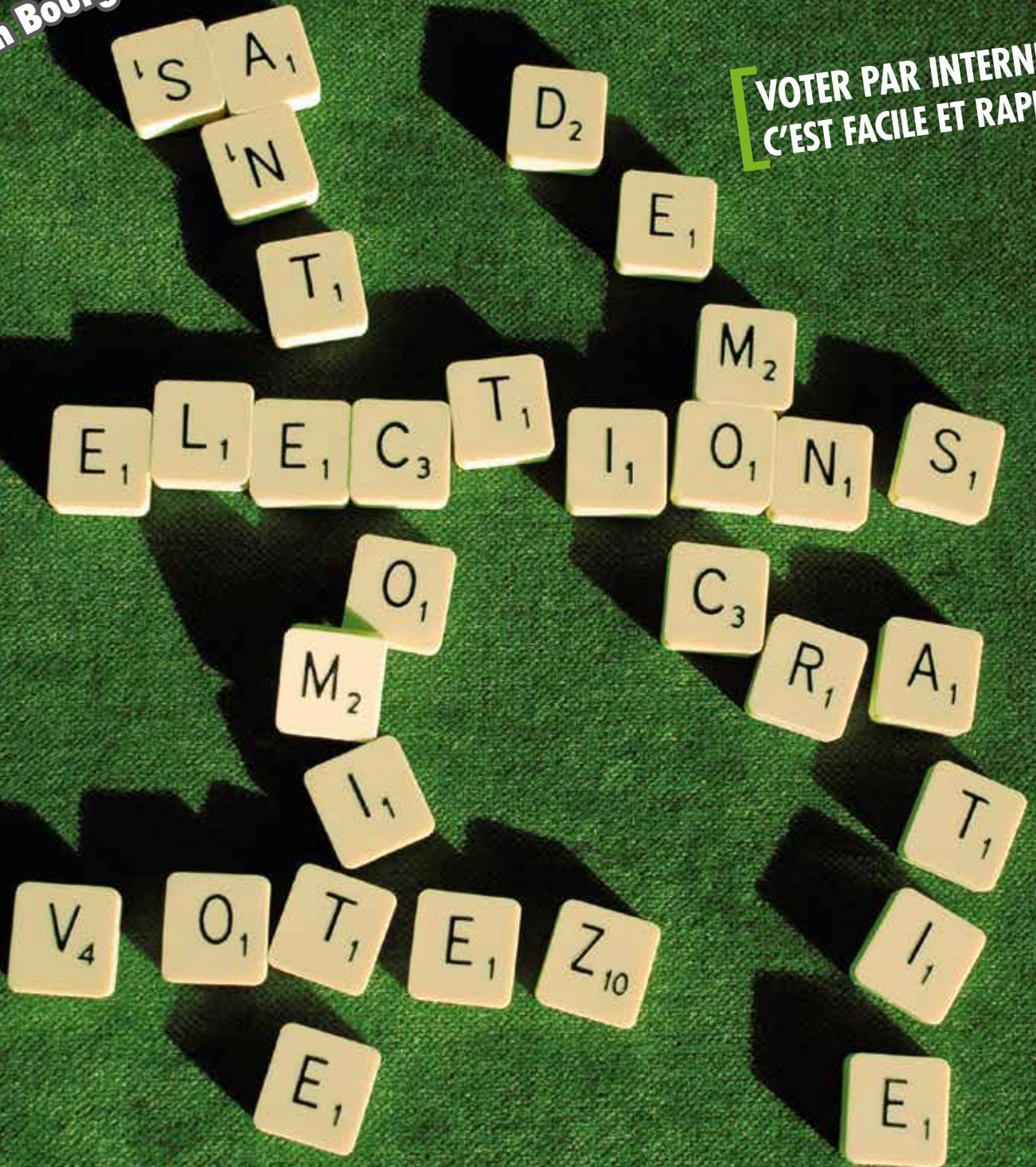




Mutuelle Santé
Prévoyance • Autonomie

Région Bourgogne

**VOTER PAR INTERNET
C'EST FACILE ET RAPIDE**





L'ÉDITO du Président, Ronald BLIN

Au printemps 2012, en acceptant de présider le comité de section MGEN de la Nièvre, je savais que ma perception de notre mutuelle allait changer, s'enrichir et se complexifier, mais je n'avais pas vraiment imaginé à quel point cette aventure se révélerait passionnante et mouvementée.

Ces dernières années, le groupe MGEN a su faire preuve de capacités d'adaptation remarquables :

- **refonte de l'offre globale** afin de répondre aux enjeux imposés par l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation des coûts de santé, la fluctuation des effectifs dans le champ historique de recrutement, l'augmentation plus que conséquente de la taxation sur les cotisations (de moins de 2 à plus de 13 pour cent entre 1999 et 2012) ;
- **réorganisation de la gouvernance** afin de satisfaire largement aux critères contraignants de Solvabilité 2 ;
- plus récemment, **intégration des adhérents de la Mutuelle Générale Environnement et Territoires, implication dans la COP21 et la réserve citoyenne** créée par le Ministère de l'éducation nationale suite aux tristes événements de 2015, nombreuses et efficaces **interventions auprès des élus** de la république pour faire modifier des éléments inquiétants du texte initial du projet de loi de financement de la sécurité sociale discuté au parlement à l'automne dernier ; **lancement de Vivoptim en Bourgogne et Midi-Pyrénées**, dispositif concret en appui sur la virtualité, permettant au groupe MGEN de poursuivre son intégration dans la société numérique.

D'autres chantiers sont d'ores et déjà ouverts ou sur le point d'être lancés. Parmi ceux-ci, le rapprochement avec le groupe Harmonie Mutuelle dans le but de constituer une UMG, union mutualiste de groupe, qui, outre les liens de solidarité financière importants et durables entre les deux acteurs, établira une alliance de poids dans le paysage mutualiste et social français.

Nous venons de le voir, le groupe MGEN est en action, s'adapte, évolue mais reste fidèle aux valeurs qui ont présidé à la fondation de notre mutuelle en 1947 : la solidarité et la démocratie.

La démocratie que nous, adhérents MGEN, devons faire vivre en ce début d'année 2016.

Dans le précédent bulletin, je disais les spécificités de ce scrutin et la difficulté pour certains adhérents à percevoir le lien entre l'élection des membres des comités de section et les prestations offertes à chacun par notre mutuelle. Je ne reprendrai pas l'argumentaire* mais je veux rappeler, ici, l'importance pour chacun de procéder à ce geste militant de base que constitue le vote.

D'autres rendez-vous se profilent, au cours desquels il vous sera proposé de rencontrer vos élus, débattre, échanger, comprendre et contribuer à notre bien commun : notre mutuelle. Mais, aujourd'hui, et jusqu'au 15 mars, je vous invite à voter. Les adhérents qui se sont portés candidats en retireront de la force et de la légitimité. Leur engagement militant mérite ce soutien, votre soutien.

Le matériel de vote est transmis par courrier postal à tous les adhérents. Il est possible de voter en ligne ou par courrier (date limite : 15 mars).

*accessible à <http://www.mgen.fr/sections/section-de-la-nievre/>



Vivoptim POUR QUI ?

Vivoptim est proposé **aux adhérents MGEN et à leurs bénéficiaires conjoints, âgés de 30 à 70 ans**, et rattachés à l'une des quatre sections départementales de la région Bourgogne.

Le programme est ouvert aux adhérents, quels que soient leur profil santé, les antécédents médicaux, les succès ou échecs pour bouger plus, manger mieux ou diminuer sa pression artérielle.



Après avoir voté, je m'inscris au programme de santé cardiovasculaire Vivoptim proposé par le groupe MGEN.

Inscriptions sur **vivoptim.fr**

Pour toute question ou difficulté, j'appelle le

0 801 010 000

de lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
(appel gratuit depuis un poste fixe).

ÉLECTIONS AU COMITÉ DE SECTION

Votre vote est utile !

Du 19 janvier au 18 mars prochain, vous serez appelés à élire vos représentants au Comité de Section de notre département. En votant, vous manifestez votre soutien à l'action de ces adhérents bénévoles. Ils mettent du temps et des compétences à disposition de notre collectif. Ils vous représentent au quotidien et défendent les valeurs et les intérêts qui nous rassemblent (protection sociale, prévention, solidarité etc...).



LES ÉLECTIONS ONT LIEU TOUS LES DEUX ANS et permettent de constituer l'équipe de militants qui accompagne le Président de la section dans ses différentes missions. Dans les commissions du comité de section, ils s'investissent dans des champs variés : expression locale des adhérents, réflexions sur les innovations sociales et en santé, vigilance sur l'application des décisions politiques prises par les instances nationales, activités de prévention, ou encore dialogue avec les acteurs locaux.

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN, ÉCOUTE DES ATTENTES DES ADHÉRENTS, DIALOGUE : l'action des élus éclaire les instances dirigeantes sur vos ressentis et vos besoins. Ainsi certaines des évolutions de garanties des nouvelles offres MGEN Santé Prévoyance résultent de remontées du terrain répétées : possibilités de choix, prise en charge accrue de médecines alternatives ou de dépassements d'honoraires, par exemple.

Par ailleurs, c'est parmi les membres des comités de section que sont élus les délégués à l'Assemblée générale. Leur mandat les conduit à discuter, valider ou infléchir les orientations décidées au niveau national. Ils sont les représentants de l'expression et de la gouvernance démocratiques au sein de MGEN.

PAR VOTRE VOTE (par courrier ou en ligne jusqu'au 18 mars), vous réaffirmez l'importance que vous attachez à faire entendre votre voix d'adhérent pour peser sur nos choix mutualistes. Vous contribuez à ce que notre mutuelle reste fidèle à ses adhérents et à leurs besoins.

ADHÉRENTS ISSUS DE LA MGET, Bienvenue !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nos deux mutuelles MGET et MGEN n'en forment plus qu'une. Mutuelles historiques de la Fonction Publique, nos combats ont été les mêmes depuis près de 70 ans : MGET comme MGEN sont des acteurs majeurs de la protection sociale en France.

Demain, ensemble, nous serons plus forts dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, nous serons mieux armés pour vous proposer une protection efficace et un accompagnement pertinent pour votre santé. Et nous serons plus solides aussi pour construire les voies d'une santé durable.

Aujourd'hui, vous êtes adhérents MGEN ! Cela veut dire aussi que des militants issus de la MGET vont devenir des militants MGEN. Et, dans l'avenir, pourquoi pas vous ? Ce qui a été accompli au sein de la MGET est essentiel et nous espérons la poursuite de cet engagement sur les sujets qui nous importent : la protection sociale, la santé, le soin, la prévention, et l'environnement.

Les élus issus de la MGET continueront à participer aux différentes instances. Ainsi, 5 de vos représentants ont été élus au Conseil d'Administration national de MGEN lors de l'Assemblée Générale de juillet dernier.

Au niveau local, des élus issus des comités de gestion MGET, sont présents sur les listes de candidats à l'élection au comité de section. Des représentants issus de la MGET sont présents également dans différentes commissions dont celle que nous avons mis en place dans chaque département : la commission Environnement et Territoires. Plus que tout autre, elle a vocation à **pérenniser l'engagement militant MGET** sur des sujets que vous maîtrisez, que vous avez enrichis et défendus.

Pour participer aux processus de vote et d'élection qui se déroule actuellement, il fallait être adhérent au 31 octobre 2015. Les adhérents issus de la MGET qui n'étaient pas adhérents à cette date ne pourront pas voter en ce début d'année 2016 car la fusion MGET/MGEN n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2016 et postérieure à la validation des listes électorales mutualistes.

Dès 2016, venez participer aux rencontres mutualistes que nous organisons dans votre département. Ces réunions sont des moments privilégiés d'échanges entre nous. Evolution du système de soin, offres et orientations pour le groupe sont autant de sujets qui peuvent être abordés lors de nos échanges.

Vous-mêmes, à partir de 2017, pourrez participer au processus d'élection des membres de votre comité de section départemental. Et pourquoi pas, à ce moment-là, être candidat !





Nouvelle gamme d'OFFRES : MGEN Référence et MGEN Initiale

Questions-Réponses

Après deux années de travaux, de consultations et d'échanges, notamment lors de nos « rencontres mutuelles », l'offre globale MGEN et Mgénération initiale deviennent **MGEN Référence et MGEN Initiale.**



MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE est une gamme d'offres couvrant la santé, la prévoyance et l'action sociale. Revenons sur les questions les plus fréquentes que vous nous posez par téléphone, à l'accueil ou lors de nos visites dans les universités et les établissements scolaires.

POURQUOI PLUSIEURS OFFRES DIFFÉRENTES ?

En réponse aux remarques exprimées par les adhérents, MGEN évolue et propose désormais une gamme d'offres élargie. L'adhérent peut ainsi choisir l'offre la plus adaptée à son profil, en fonction de sa vie professionnelle comme personnelle, puis en changer en fonction des évolutions personnelles et professionnelles qu'il connaîtra.

MON OFFRE DEVIENT MGEN RÉFÉRENCE : POURQUOI CE CHANGEMENT AUTOMATIQUE ?

Les deux offres actuelles (l'offre globale et Mgénération initiale) évoluent et s'enrichissent.

Elles s'intègrent désormais dans la gamme MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE au côté de deux nouvelles offres (MGEN Équilibre et MGEN Intégrale) :

- **MGEN Référence** offre les prestations les plus proches de l'offre globale avec quelques renforts ;
- **MGEN Initiale** offre des prestations équivalentes à celles de Mgénération initiale.

Ce changement est automatique et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

PAR LA SUITE, COMMENT CHANGER D'OFFRE ?

Durant l'année 2016, vous pouvez rencontrer un conseiller MGEN pour évaluer vos besoins afin de connaître l'offre qui vous convient le mieux et réaliser un devis. Le changement d'offre interviendrait alors au 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, dans le cas d'un changement de situation personnelle (mariage, concubinage, séparation, divorce, adoption, veuvage...) ou professionnelle (chômage indemnisé, retraite), votre conseiller MGEN peut vous proposer un changement d'offre anticipé au premier jour du quatrième mois suivant l'évènement.

FAUT-IL PAYER EN PLUS POUR LES PACKS SERVICES ?

Les quatre offres **MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE** incluent pour tous un pack service. Le coût de 3,60 euros par an est inclus dans votre cotisation. Le service d'assistance est assuré par Intermutuelle assistance (IMA) sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Par exemple, en cas d'hospitalisation d'au moins quarante-huit heures ou d'immobilisation de plus de cinq jours, vous pourrez demander la mise en place des services gratuits prévus par la MGEN comme l'aide à domicile, le portage des médicaments ou la garde d'enfant.

EST-CE QUE JE VAIS AVOIR DES DÉLAIS DE CARENCE ?

Non, votre couverture complémentaire évolue et vous conservez la continuité d'indemnisation. Ainsi, les prestations en cours continuent (prestations de garantie de revenus, rente en cas de perte d'autonomie...).

COMMENT EST CALCULÉE MA COTISATION ?

- Pour les actifs, le calcul de la cotisation se fait désormais sur l'ensemble des revenus personnels bruts fiscaux (tous employeurs confondus) pour plus d'équité.



- Pour les futurs retraités, depuis le 1^{er} janvier la cotisation est assise sur l'ensemble des pensions brutes personnelles des régimes obligatoires de base et des régimes complémentaires obligatoires.
- Pour les autres retraités, l'assiette de cotisation ne change pas.
- Pour les conjoints, la cotisation est basée sur un système forfaitaire en fonction de l'âge, avec 12 tranches d'âge.



PUIS-JE RESTER À LA MGEN SI JE SORS DU CHAMP DE RECRUTEMENT DE LA MUTUELLE ?

En cas de fin de contrat, de démission, de sortie de notre champ de recrutement, de passage à la vie professionnelle pour un enfant Etudiant, vous pouvez conserver votre couverture santé et prévoyance MGEN grâce à la création du nouveau statut de « Membre Participant Associé ». La cotisation sera forfaitaire en fonction de l'âge.

LES POINTS FORTS DE L'OFFRE MGEN RÉFÉRENCE

Une couverture complète en santé, renforcée en pharmacie, dentaire et optique :

- une prise en charge en orthodontie pouvant atteindre 350 € par semestre ;
- une hausse des forfaits pour les verres enfants et les verres unifocaux de forte correction pour les adultes ;
- une prise en charge des médicaments à 100 % en complément du remboursement Sécurité sociale à 35 %.

Une offre enrichie de forfaits pour répondre aux nouveaux besoins :

- forfait de 75€ par an « Se soigner autrement » (ostéopathie, acupuncture, homéopathie, consultations diététicien, chiropraxie) ;
- forfait de 75€ par an « Prévention » (contraception/tests de grossesse, sevrage tabagique, vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale).

Une offre santé incluant toujours de la prévoyance avec des évolutions :

- pour tous, extension de la majoration enfant de la prestation Invalidité Décès à l'ensemble des enfants à charge de l'adhérent, qu'ils soient mutualistes ou non (10 000 € par enfant) ;
- pour le bénéficiaire conjoint, intégration d'un capital Invalidité Décès forfaitaire unique de 2 500 € ;
- pour le membre participant retraité, évolution de la garantie décès vers un capital forfaitaire unique de 3 500 €, quel que soit l'âge du retraité.

CHACUNE DES QUATRE OFFRES MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE INCLUT DES NOUVEAUX PACKS DE SERVICES

Contact : **MGEN Services 09 72 72 27 28**

SPHÈRE VIE QUOTIDIENNE

Informations juridiques

Un service en ligne d'informations juridiques sur différentes thématiques (consommation, habitat, famille...) et un entretien téléphonique annuel.

SPHÈRE VIE PROFESSIONNELLE

« Pour les actifs en cas de mobilité/mutation professionnelle »

- Aide à la recherche d'emploi pour le conjoint
- Aide au déménagement
- Nettoyage du logement quitté

SPHÈRE SANTÉ

Hospitalisation Immobilisation

Aide à domicile, présence d'un proche, transfert post-hospitalisation, préparation du retour à domicile...

Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques

SPHÈRE FAMILLE

« Les + Familles »

Services enfants en cas d'hospitalisation des parents
Garde d'enfant, conduite à l'école, aide aux devoirs ...

Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques

Vous retrouvez toutes ces informations sur votre compte personnel sur le site www.mgen.fr, dans l'espace dédié au détail de vos garanties MGEN et à la simulation de votre nouvelle cotisation.

Vous pouvez également nous appeler au 36 76 (prix d'un appel local hors surcoût opérateur).

Vous êtes nombreux à nous signaler des difficultés pour joindre le 3676. Les changements d'offres génèrent un flux important d'appels. Nous mettons tout en œuvre pour remédier à ce problème et améliorer la qualité du service. Nous vous remercions de votre compréhension.

Semaines de la SANTÉ MENTALE

Semaines d'information
SUR
la santé mentale

14-27
Mars
2016
27^{ème} édition

Depuis plus de 60 ans, MGEN s'investit pour faire avancer les progrès dans le domaine de la santé mentale et soutient les actions de l'UNAFAM.

Même si le lien vital n'est plus à démontrer scientifiquement, de nombreux troubles psychiques sont associés à des troubles somatiques, et de nombreuses maladies peuvent s'accompagner de troubles psychiques.

Prendre soin de sa santé améliore le bien être et favorise le maintien du capital santé comme thérapeutique non médicamenteuse.

Selon une expertise de l'INSERM (2008), l'activité physique et/ou sportive apparaît donc de plus en plus comme un facteur :

- d'équilibre par une compensation de la sédentarité,
- de bien-être,
- de prévention de certaines maladies mentales et troubles psychiques,
- de lutte contre les difficultés psychologiques inhérentes à la condition humaine,
- de thérapie principale ou secondaire pour certains troubles psychiatriques,
- de réhabilitation sociale des personnes présentant des déficiences (affectives, cognitives, motrices) et d'amélioration de leur qualité de vie.

Différentes manifestations auront lieu du 14 au 27 mars 2016 dans les départements.

A l'heure où nous relayons l'information, les sujets et les dates ne sont pas encore fixés. Nous vous invitons à consulter directement le site de l'UNAFAM pour plus de précisions.

www.unafam.org



Cancer Quelle
prévention ?
»»» Un nouveau mode de vie pour protéger sa santé



Le cancer colorectal est le troisième cancer le plus fréquent et le deuxième plus meurtrier en France. Pourtant, détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10.

C'est pourquoi dans le cadre de « Mars Bleu », campagne nationale de dépistage du cancer colorectal, la MGEN et la Mutualité Française Bourgogne, en association avec les structures de dépistage, vous proposent :

Conférence :
**« Cancer, quelle prévention ?
Un nouveau mode de vie pour protéger sa santé »**

À AUXERRE, le jeudi 24 mars de 18h00 à 20h00 • Au Phare • 8 avenue Delacroix • 89000 AUXERRE

À DIJON, le mardi 29 mars de 17h30 à 19h30 • Au siège de la Mutualité Française Bourgogne • 11 rue Jean Giono • 21000 DIJON

Pour assister à cette conférence, merci de vous inscrire :

Par mail : agnes.mignotte@bourgogne.mutualite.fr • Sur www.bourgogne.mutualite.fr, rubrique Agenda

ÉLECTIONS au comité de section de la NIÈVRE

Le comité de section est l'instance départementale qui permet aux adhérents MGEN de contribuer aux évolutions de notre mutuelle.

La taille du département détermine la taille du comité de section. Dans la Nièvre, vingt-quatre adhérents sont missionnés par l'ensemble des adhérents.

Tous les deux ans, une partie du comité de section est renouvelée. Cette année, dix sièges sont en jeu. L'égalité de nombre entre les sièges et les candidats n'est pas le fruit d'une volonté de « verrouiller » l'accès au comité de section mais la conséquence d'une réalité : **les volontaires sont peu nombreux.**

Voter, c'est aussi saluer l'engagement des candidats.

Les candidats à un **RENOUVELLEMENT** de mandat sont :

Aysun BESSON (39 ans)
Secrétaire de direction - PARIGNY-LES-VAUX

Ronald BLIN (54 ans)
Professeur des écoles - NEVERS

Marie-thérèse GUILLAUMET (58 ans)
Infirmière CTEN - NEVERS

Les candidats à un **PREMIER MANDAT** sont :

Annie BARBILLOT (49 ans)
Professeur des écoles - COSNE - COURS SUR LOIRE

Nathalie DENIAUX (48 ans)
Fonctionnaire, ex-élue MGET58 - NEVERS

Annie GWYNN (55 ans)
Professeure d'anglais - MARZY

Dorothée BEUGNON-NOEL (33 ans)
Professeure des écoles - SAXI-BOURDON

Lucienne GAUDRON (55 ans)
UNF, ex-élue MGET58 - MONTENOISON

Magali BOLON (41 ans)
Professeure des écoles - URZY

Maurice GUILLEMARD (60 ans)
Fonctionnaire, ex-élu MGET58 - SAINT-VERAIN

Certains candidats ont accepté d'expliquer en quelques mots ce qui a motivé leur candidature...

« J'ai choisi de me présenter au comité de section parce qu'il me semble important de faire état des besoins de mes collègues en termes de santé, de prévoyance ou d'action sociale et de pouvoir prendre part aux décisions de notre mutuelle professionnelle. »

Dorothée BEUGNON



« J'ai choisi de me présenter au comité de section parce que le système mutualiste correspond à mes valeurs. Je veux m'investir pour une cause qu'il faut préserver : notre système de santé, faire partager mes expériences et aider des personnes à trouver des solutions les plus adaptées à leur situation. »

Magali BOLON



« Etant élue depuis 2007 à la commission de gestion spéciale de la MGET, j'ai choisi de me présenter au comité afin de continuer à participer à la vie mutualiste. »

Nathalie DENIAUX



« J'ai choisi de me présenter au Comité de section pour mieux identifier les différents dispositifs de prestations et d'accompagnement que la mutuelle nous offre et comprendre le fonctionnement, la gestion de la mutuelle afin de répondre à mes interrogations et à celles de mes collègues. Je suis aussi professionnelle de santé et par conséquent très sensibilisée à l'éducation à la santé et la prévention et j'ai trouvé, en la MGEN, un partenaire très engagé. Je voudrais le partager. »

Marie-Thérèse GUILLAUMET

« J'ai choisi de me présenter au comité de section après plusieurs mandats en tant que secrétaire de commission de gestion dans les sections 89 et surtout 58 de la MGET, afin de continuer de promouvoir ses valeurs mutualistes auxquelles je suis très attaché et cela dans l'intérêt des Adhérents maintenant au sein de ce comité de section 58 de la MGEN. »

Maurice GUILLEMARD



« J'ai choisi de me présenter au comité de section car je crois aux valeurs mutualistes et je désire participer au maintien et au développement d'une protection de santé solidaire. »

Annie GWYNN



« À travers son vote, chaque adhérent élit ses délégués et participe à la définition des orientations de la mutuelle ».

Autonome de SOLIDARITÉ LAÏQUE de la Nièvre

Défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'éducation

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 • 13, rue Jean Desveaux • 58000 NEVERS
Tél. 03 86 61 90 40 • Email : asl58@fas-usu.fr



Pour vous permettre **UNE PRATIQUE SEREINE DE VOTRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION** par une solidarité professionnelle, adaptée aux responsabilités des acteurs de l'Enseignement public et laïque.

FONCTIONNEMENT : l'ASL s'appuie **UN RÉSEAU DE MILITANTS CORRESPONDANTS, BÉNÉVOLES**, présents dans la plupart des établissements scolaires.

UNE ÉCOUTE ACTIVE :

- Capacité à distinguer l'émotion des faits en situation de crise

UN DIAGNOSTIC MILITANT :

- Réactivité des collègues-militants.

UN MODE DE DÉFENSE ADAPTÉ DANS LE CADRE DE L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION :

- Actions de conciliation auprès des réseaux Éducation nationale ;
- Mise en relation avec un avocat-conseil et accompagnement militant pendant toute la durée de la procédure ;

UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE :

- Signatures de conventions avec le ministère de l'Éducation nationale réaffirmée en novembre 2012 et avec le ministère de la Justice en juin 2015.

UN ENGAGEMENT MILITANT INDISPENSABLE : Le renouvellement de notre bureau est nécessaire, nous avons besoin de votre militantisme pour faire vivre notre ASL. Rejoignez-nous en prenant contact soit par mail, soit par téléphone ou, mieux encore, en nous rendant visite.

Nos partenaires de l'Autonome de Solidarité Laïque recherche des militants.

Le Club des RETRAITÉS de la section de la Nièvre communique...

Le club des retraités s'adresse à tous les membres de la MGEN, participants, bénéficiaires et conjoints ayant cessé leur activité professionnelle.

L'antenne du club est à Nevers, auprès de la section. Les membres peuvent y pratiquer les activités de leur choix : marche promenades, danse country et danse folk, chant.

Nous présentons régulièrement des exposés – conférences, des projections de photos ou vidéos. Nous effectuons des visites qui concernent le patrimoine de

la région. Des sorties de la journée sont organisées ainsi que des séjours d'une semaine chaque année et également un voyage à l'étranger (lacs italiens programmés en mai 2016). Ajouter à cela un rallye promenade, ainsi qu'un goûter de Noël, la galette des rois, un repas de fin d'année (scolaire) et une rencontre annuelle avec nos collègues de l'Allier.

Plusieurs fois par semaine, la bibliothèque est ouverte au prêt des livres.

Un après-midi d'accueil des nouveaux retraités a lieu en début d'année scolaire (septembre ou octobre).

Pour tous renseignements, contacter André THEVENAUX (03 86 57 55 59) ou Jacques LAMOTTE (03 86 58 71 58)



« DIS MAÎTRESSE » un film de Jean-Paul JULLIAND

MGEN / CASDEN / MAIF / MAE / ASL avec le concours du GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle),

vous proposent d'assister à la projection du film « Dis Maîtresse »,

Mardi 15 mars à 20h30, cinéma Mazarin à Nevers.

La projection sera suivie d'un débat en présence du réalisateur.

Tarif unique : 5 €.

Début juillet. Une classe de « Tout Petits » d'une école maternelle du quartier des Minguettes, à Vénissieux dans le Rhône, découvre le monde mystérieux d'une ferme pédagogique. Les enfants resplendent de joie de vivre. Générique. Choc des images : dix mois plus tôt, c'est la rentrée des classes. Les mêmes bambins, alors âgés de deux ans, pleurent à chaudes larmes. Ils quittent papa et maman pour la première fois. Et entre les deux, une année scolaire et... Un tournage étalé sur dix mois pour le film « Dis Maîtresse », nous sommes dans un monde étrange, où les jours de la semaine portent des noms de couleurs.